

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE <hr/> ARRONDISSEMENT DE TOURNON	 EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT <u>Décision n° DP-222-23</u>
---	---

OBJET : MARCHE « ETUDE PRE-OPERATIONNELLE A LA MISE EN PLACE D'UNE OPAH-RU (OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN RENOUVELLEMENT URBAIN) SUR LA COMMUNE D'ANNONAY » n° 202210

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2017-12-07-002, en date du 7 décembre 2017 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2020-168 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à des prestataires privés l'exécution de la mission désignée en objet,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un marché cité en objet avec la société SOLIHA DROME sise 44 rue des Faventines – BP 1022 - 26010 VALENCE CEDEX pour un montant de 60 450,00 euros HT, soit 72 540,00 euros TTC (montant de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire et du détail quantitatif estimatif)

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Fait à Davézieux, le 30 mai 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

Simon PLENET



Transmis en sous Préfecture le :

Notifié le :

Affiché le :

SP